

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/073 en date du 23 mai 2018 une enquête publique est ouverte aux mairies de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné, pendant une période de 33 jours, du **jeudi 14 juin 2018 à 9h00 au lundi 16 juillet 2018 à 16h30** inclus, portant sur la demande présentée par IEL Exploitation 52 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1° de la nomenclature des installations classées.

Mme Florence Lemardeley, secrétaire comptable, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairies de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné, les observations du public aux dates et heures ci-après :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| – jeudi 14 juin | de 9 h 00 à 12 h 00 : | mairie de Moisdon-la-Rivière |
| – samedi 23 juin | de 9 h 00 à 12 h 00 : | mairie de Erbray |
| – mercredi 4 juillet | de 14 h 00 à 16 h 30 : | mairie de Moisdon-la-Rivière |
| – jeudi 12 juillet | de 9 h 30 à 12 h 00 : | mairie de Petit-Auverné |
| – lundi 16 juillet | de 14 h 00 à 16 h 30 : | mairie de Moisdon-la-Rivière |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, en mairies de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné. Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur en mairie de Moisdon-La-Rivière (4 rue du Camp, 44520 Moisdon-La-Rivière) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-790@registre-dematerialise.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique: www.loire-atlantique.gouv.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès d'IEL Exploitation 52 ayant son siège au 41ter Boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc, ou par courriel vers Monsieur Damien Vottier (chargé de projets) à l'adresse suivante : damien.vottier@iel-energie.com,

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par la préfète assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.